

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **13 août 2020 à vingt heures en la salle du Football d'Assesse, 15 rue des Fermes, 5330 ASSESSE.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAISON DU CONSEIL COMMUNAL

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 :

Par. 1. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait **par courrier électronique**, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté et sont accompagnés d'une note de synthèse explicative.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième~~-troisième convocation

En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Interpellation citoyenne
- Ordre du jour de la séance :
 1. « COVID -19 » - Plan communal d'aides aux commerçants, aux indépendants et aux artisans assessois :
 - Règlement relatif aux conditions d'octroi des chèques ;
 - Règlement relatif aux modalités de gestion des chèques
 2. Bibliothèque communale – Approbation d'un nouveau règlement à l'usage des lecteurs
 3. Aménagement du site naturel de l'ancienne carrière de Sorinne-La-Longue – Approbation d'une convention d'assistance
 4. Stabilisation de la berge du ruisseau « le Crupet » sise à Vénaltes :
 - Approbation du marché public envisagé dans le cadre du partenariat « Province de Namur/Commune d'Assesse »
 - Approbation de la répartition des frais à charge de la province et de la commune
 5. Régie communale autonome des Sports - Octroi d'une subvention extraordinaire
 6. Création de liaisons communales de voies lentes- Approbation d'une première convention d'occupation
 7. Aménagement du Cœur de Crupet – Information relative aux modifications survenues au contrat de l'auteur de projet
 8. La Terrienne du crédit social – Assemblée générale

9. Infractions urbanistiques au lieu-dit « fond de l'Ordia » sis à Maillen – Information relative à la désignation d'un avocat

10. Communication de Monsieur le Bourgmestre

Huis-clos :

1. Recrutement d'un Directeur général
2. Constitution d'une réserve de recrutement de Techniciennes de surface
3. Désignation d'une Technicienne de surface remplaçante - Ratification

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J.P.FRANQUINET

D. WEVERBERGH

